

## La moyenne d'âge des nouveaux enseignants augmente dans l'enseignement scolaire public

► L'âge moyen des nouveaux enseignants titulaires a progressé dans le secteur public plus fortement dans le second degré (+ 3,9 ans) que dans le premier degré (+ 2,6 ans) sur la période 2008-2018, mais de façon comparable pour les hommes et les femmes. Différents facteurs contribuent à expliquer cette évolution. La réforme de la formation des enseignants a élevé le niveau d'études nécessaire pour accéder aux concours enseignants. L'ouverture d'un plus grand nombre de postes aux concours et l'organisation de recrutements réservés a diversifié le profil des lauréats, avec davantage de personnes ayant déjà une expérience professionnelle en tant que contractuels de l'Éducation nationale, ou d'ailleurs.

Danielle Prouteau, DEPP-A2

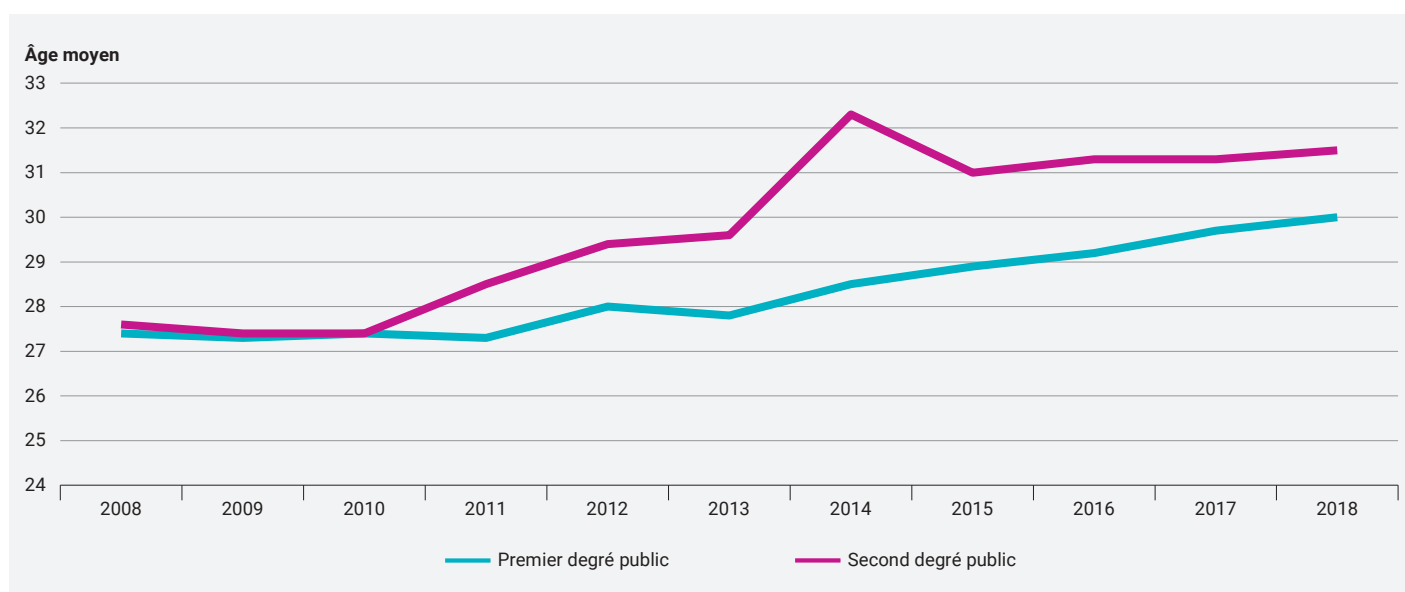
► Après l'obtention d'un concours de l'enseignement, les lauréats deviennent fonctionnaires stagiaires, puis enseignants néo-titulaires un an plus tard dans la majorité des cas, à la suite de leur titularisation. Entre 2008 et 2011, l'âge moyen des nouveaux enseignants titulaires du premier degré public est stable mais augmente régulièrement depuis. Il s'est ainsi accru de 2,6 ans en une décennie, passant de 27,4 ans en 2008 à 30 ans en 2018 ► **figure 1**.

Dans le second degré public, après une période de stabilité jusqu'en 2010, l'augmentation de l'âge moyen des néo-titulaires est plus marquée : au global, elle est de 3,9 ans,

passant de 27,6 ans en 2008 à 31,5 ans en 2018. L'année 2014 se distingue par une brusque augmentation de la moyenne d'âge qui atteint 32,3 ans et ne décroît que faiblement les années suivantes. Parmi ces nouveaux enseignants du second degré, l'âge moyen des professeurs de lycée professionnel (PLP) et des professeurs certifiés est le plus élevé (respectivement 36,8 et 31,1 ans en 2018). C'est également pour ces deux corps enseignants que l'évolution a été la plus forte au cours de la période 2008-2018. En dix ans, leur âge moyen a progressé respectivement de 6,2 ans et de 3,7 ans ► **figure 2**. Les professeurs d'éducation physique (PEPS)

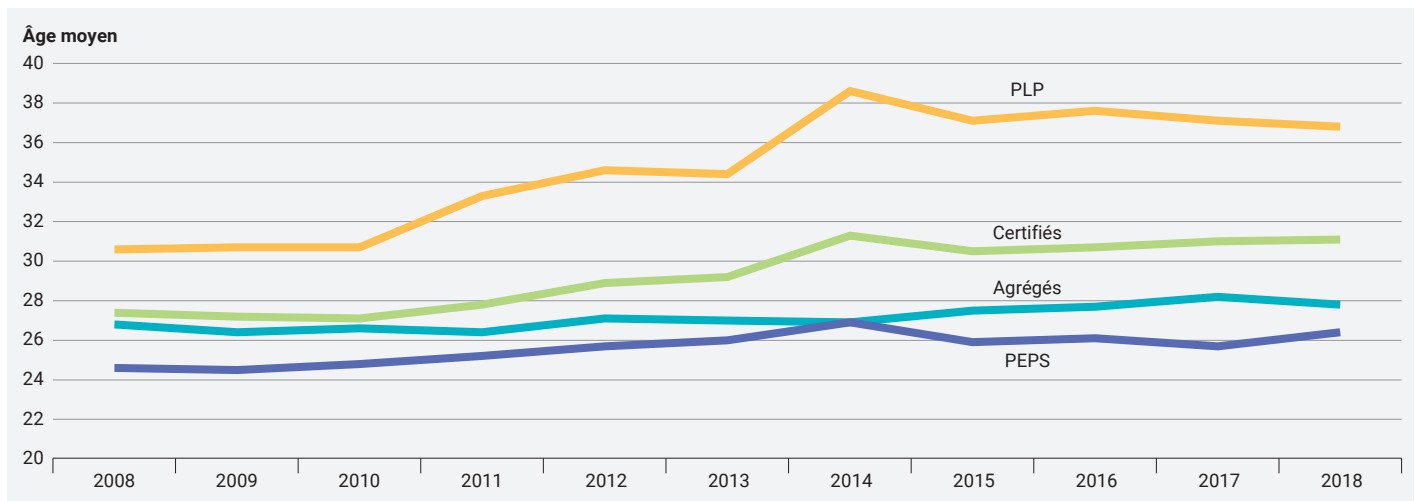
et les professeurs agrégés sont en moyenne plus jeunes, respectivement 26,4 ans et 27,8 ans en 2018. Leur moyenne d'âge a progressé de 1 an pour les agrégés et de 1,8 an pour les PEPS depuis 2008. Globalement, les femmes enseignantes sont plus jeunes que leurs collègues masculins. L'écart est d'un an dans le premier degré (30,8 ans pour les hommes et 29,8 ans pour les femmes en 2018) et reste constant depuis 2008. Dans le second degré, l'écart se réduit légèrement. En 2018, l'âge moyen des femmes est de 31,2 ans, tandis que celui des hommes est de 31,8 ans (voir « pour en savoir plus » – **figure 3**).

### ► 1 Évolution de la moyenne d'âge des enseignants néo-titulaires du secteur public entre 2008 et 2018



**Champ :** France métropolitaine + DROM, néo-titulaires enseignants du secteur public, rémunérés au titre de l'Éducation nationale, en activité au 30 novembre de l'année considérée.  
**Source :** MENJ-MESRI-DEPP, panel des personnels issus de BSA, novembre 2018.

## ► 2 Évolution par corps de la moyenne d'âge des enseignants néo-titulaires du second degré public entre 2008 et 2018

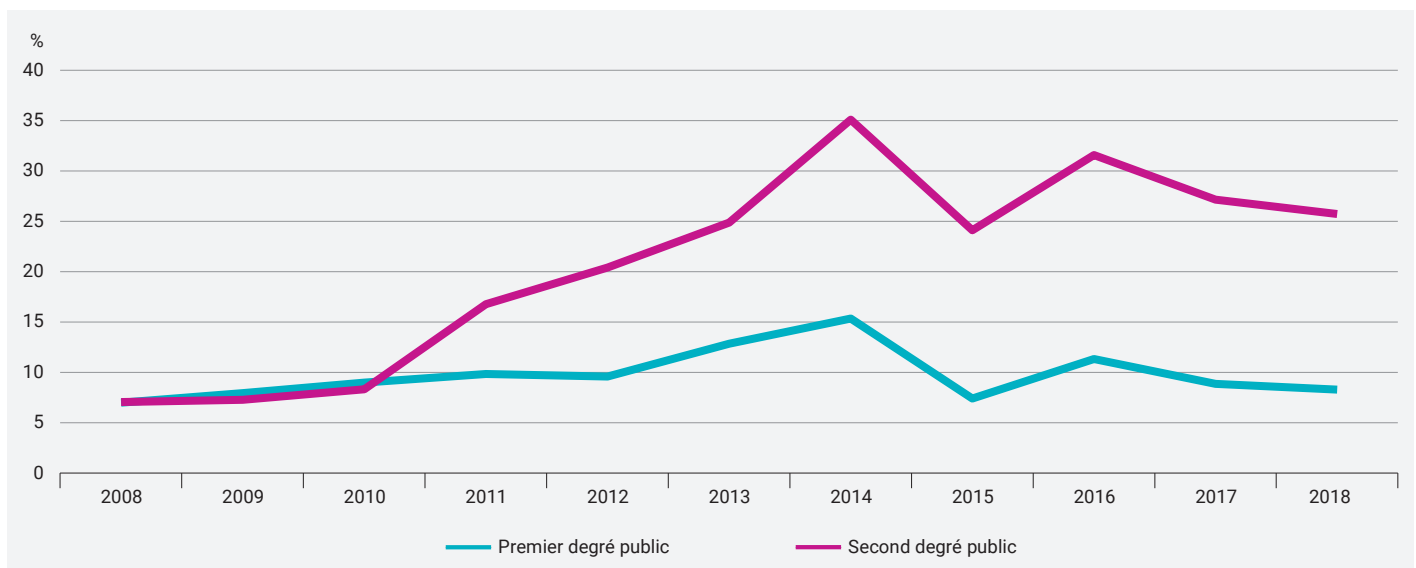


Champ : France métropolitaine + DROM, néo-titulaires enseignants du secteur public, rémunérés au titre de l'Éducation nationale, en activité au 30 novembre de l'année considérée.

Source : MENJ-MESRI-DEPP, panel des personnels issus de BSA, novembre 2018.

Réf. : Note d'Information, n° 20.17. © DEPP

## ► 4 Évolution de la part des enseignants présents dans l'enseignement scolaire deux ans avant leur entrée en formation parmi l'ensemble des néo-titulaires



Lecture : en 2014, les présents dans l'enseignement scolaire deux ans avant leur entrée en formation représentent 35 % de l'ensemble des néo-titulaires du second degré public.

Note : les enseignants présents dans l'enseignement scolaire deux ans avant leur entrée en formation sont les personnes non titulaires qui ont exercé des fonctions dans l'enseignement scolaire en tant qu'enseignants contractuels ou assistants d'éducation dans les deux années précédant leur entrée en formation d'enseignant. Les lauréats de la session exceptionnelle des concours enseignants de 2013-2014 n'ont pas été comptabilisés dans cette population (voir « pour en savoir plus » - définitions »).

Champ : France métropolitaine + DROM, néo-titulaires enseignants du secteur public, rémunérés au titre de l'Éducation nationale, en activité au 30 novembre de l'année considérée.

Source : MENJ-MESRI-DEPP, panel des personnels issus de BSA, novembre 2018.

Réf. : Note d'Information, n° 20.17. © DEPP

Différentes raisons contribuent à expliquer l'augmentation de l'âge moyen des enseignants du secteur public, parmi lesquels la réforme de la formation des enseignants, un changement du profil des admis aux concours, mais également l'organisation de recrutements réservés.

### Le niveau de qualification des enseignants s'est élevé

La réforme de la formation initiale des enseignants, effective à partir de la rentrée scolaire 2010-2011, a modifié leurs conditions de recrutement, faisant passer le niveau de

qualification nécessaire pour accéder aux concours enseignants de la licence (bac + 3) au master (bac + 5). Cette augmentation du niveau d'études a eu pour effet d'élever de deux ans la moyenne d'âge des enseignants recrutés à partir de la session 2011 des concours.

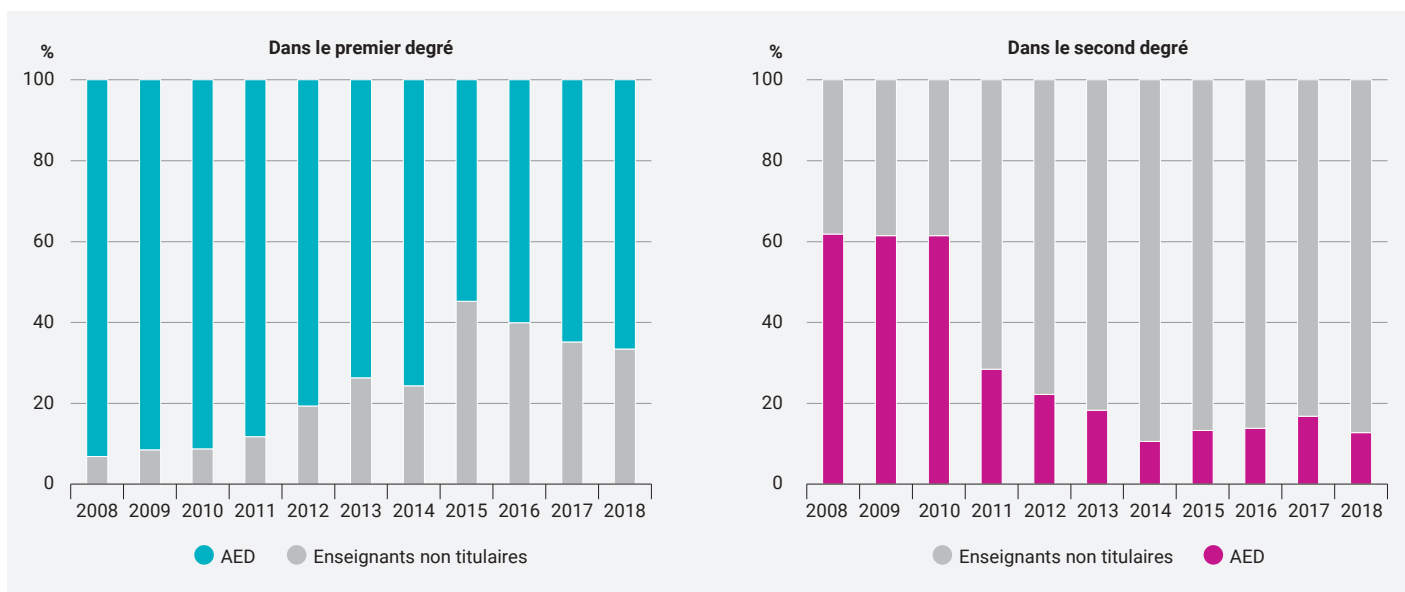
### Un recrutement plus important d'anciens contractuels...

L'augmentation du nombre de postes ouverts aux concours à partir de 2013 a entraîné l'augmentation du nombre de lauréats ayant déjà une expérience professionnelle dans

l'enseignement scolaire, ce qui a aussi contribué à accroître la moyenne d'âge de l'ensemble des nouveaux enseignants. La part des néo-titulaires qui ont exercé dans l'enseignement scolaire en tant que contractuels dans les deux années précédant leur entrée en formation d'enseignant (hors lauréats de la session exceptionnelle des concours enseignants de l'année 2013-2014 (voir « pour en savoir plus » - définitions »)), a principalement crû dans le second degré.

Dans le premier degré, leur part augmente progressivement entre 2008 (7 %) et 2014 (15 %) ► figure 4. Sa chute en 2015 est due à la présence parmi les néo-titulaires des admis

► 5 Part respective des enseignants contractuels et des assistants d'éducation parmi les enseignants néo-titulaires présents dans l'enseignement scolaire deux ans avant leur entrée en formation



**Champ :** France métropolitaine + DROM, néo-titulaires enseignants du secteur public, rémunérés au titre de l'Éducation nationale, en activité au 30 novembre de l'année considérée.  
**Source :** MENJ-MESRI-DEPP, panel des personnels issus de BSA, novembre 2018.

Réf. : Note d'Information, n° 20.17. © DEPP

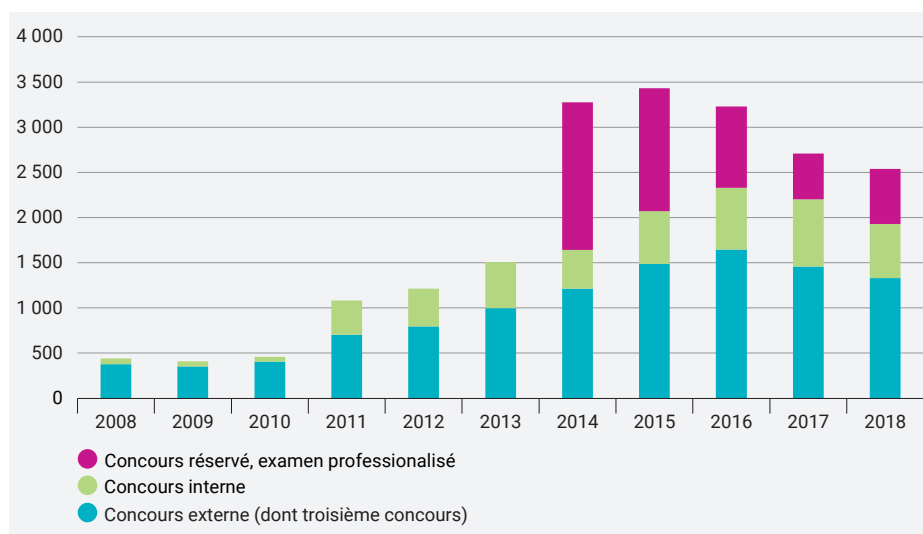
à la session exceptionnelle des concours enseignants de l'année 2013-2014 affectés à la rentrée scolaire 2015. Dans le premier degré, leur part est depuis revenue à un niveau proche de 2008, et se situe à 8 % en 2018. En revanche, dans le second degré, la proportion des néo-titulaires déjà présents dans l'enseignement scolaire au cours des deux années précédant leur formation, initialement à 7 % en 2008, augmente très rapidement à partir de 2011 pour atteindre 35 % en 2014. En 2015, pour les mêmes raisons que dans le premier degré, leur proportion baisse et s'établit à 24 % dans le second degré. Elle se situe à 26 % en 2018, soit près de 20 points de plus qu'en 2008. Cette population a essentiellement eu des fonctions d'enseignants contractuels et d'assistants d'éducation dans les deux années précédant leur entrée en formation

► **figure 5.** Dans le premier degré, la part des néo-titulaires qui ont été assistants d'éducation est prépondérante même si elle diminue sur la période 2008-2018 (93 % en 2008, 67 % en 2018). Les enseignants contractuels sont en effet peu présents dans le premier degré. À l'inverse, dans le second degré, ce sont les enseignants non titulaires qui sont les plus représentés. Leur part, autour de 38 % entre 2008 et 2010, augmente en 2011 (72 %) et atteint 87 % en 2018.

... par l'ouverture de recrutements réservés, mais surtout par le biais des concours

Si beaucoup plus de nouveaux enseignants sont des anciens contractuels, c'est en

► 6 Mode de titularisation des néo-titulaires du second degré public présents dans l'enseignement scolaire deux ans avant leur entrée en formation (hors session exceptionnelle des concours enseignants 2013-2014)



**Lecture :** parmi les 3 300 néo-titulaires du second degré public qui ont pris leurs fonctions à la rentrée scolaire 2014-2015 et qui ont été présents dans les deux années précédant leur formation d'enseignant, 1 600 ont été lauréats d'un recrutement réservé à la session 2013 des concours enseignants, moins de 500 ont été admis à un concours interne et 1 200 à un concours externe.

**Note :** les lauréats de la session exceptionnelle des concours enseignants de 2013-2014 n'ont pas été pris en compte parmi les enseignants néo-titulaires qui ont été présents dans les deux années précédant leur entrée en formation d'enseignant.

**Champ :** France métropolitaine + DROM, néo-titulaires enseignants du secteur public, rémunérés au titre de l'Éducation nationale, en activité au 30 novembre de l'année considérée.

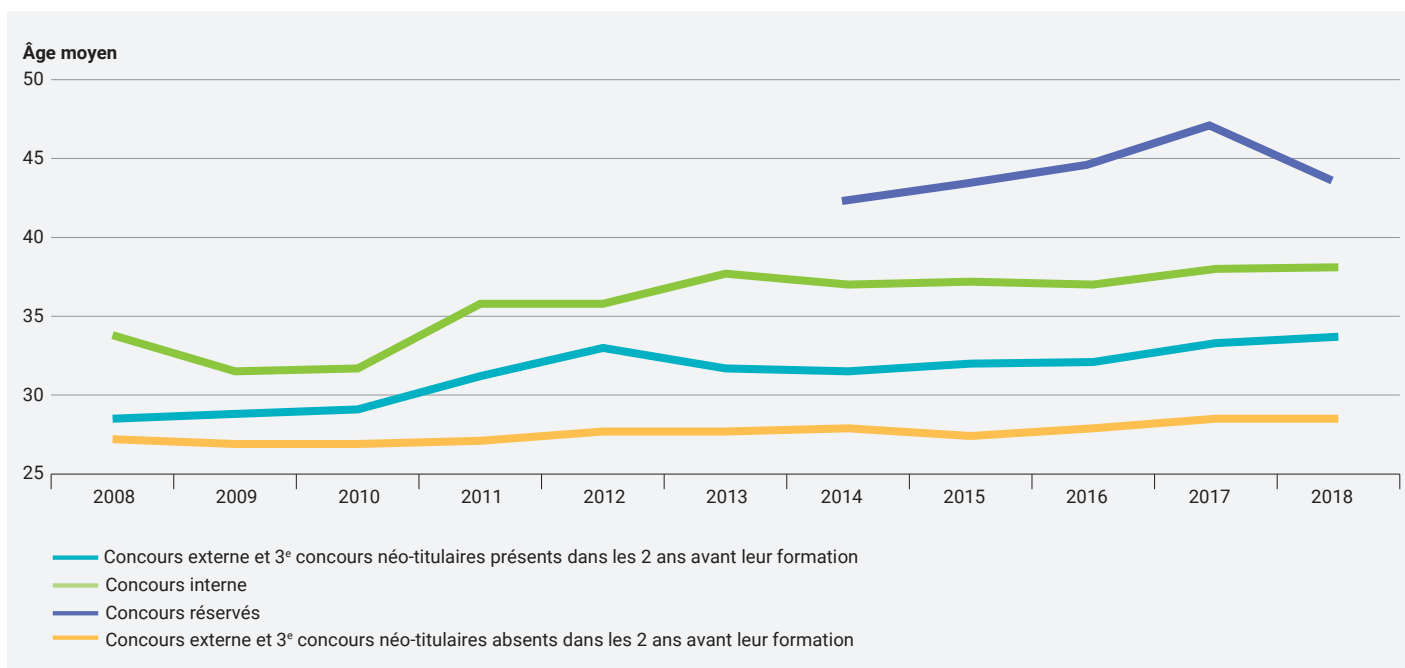
**Source :** MENJ-MESRI-DEPP, panel des personnels issus de BSA, novembre 2018.

Réf. : Note d'Information, n° 20.17. © DEPP

partie grâce à l'ouverture de recrutements réservés, dits « Sauvadet », organisés à partir de 2013 pour permettre aux agents non titulaires d'accéder à un corps enseignant, exclusivement du second degré. Ainsi, la moitié des néo-titulaires du second degré qui ont pris leur fonction en 2014 et qui ont exercé dans l'enseignement scolaire dans les deux années précédant leur entrée en formation,

soit 1 600 personnes, ont obtenu en 2013 un recrutement réservé ► **figure 6.** Ce nombre décroît progressivement les années suivantes, et représente environ 600 personnes en 2018. La moyenne d'âge des néo-titulaires lauréats des concours réservés est nettement plus élevée que celle des autres nouveaux enseignants, en raison des conditions d'ancienneté de service. Toujours supérieure

► 7 Moyenne d'âge des néo-titulaires du second degré présents dans l'enseignement scolaire deux ans avant leur entrée en formation, selon leur mode de titularisation (hors session exceptionnelle des concours enseignants 2013-2014)



**Lecture :** en 2014, les néo-titulaires du second degré issus des concours réservés sont en moyenne âgés de 42 ans lors de leur prise de fonction.

**Champ :** France métropolitaine + DROM, néo-titulaires enseignants du secteur public, rémunérés au titre de l'Éducation nationale, en activité au 30 novembre de l'année considérée.

**Source :** MENJ-MESRI-DEPP, panel des personnels issus de BSA, novembre 2018.

Réf. : Note d'Information, n° 20.17. © DEPP

à 42 ans, elle atteint 47 ans en 2017 et près de 44 ans en 2018, contribuant à l'augmentation de l'âge moyen des néo-titulaires enseignants

► **figure 7.**

Néanmoins, la plupart de ces néo-titulaires du second degré ont été recrutés par le biais des concours : leur nombre augmente de 2008 à 2014. Environ deux milliers de personnes entrent en fonction chaque année depuis 2015, en particulier *via* les concours externes. L'âge de ces jeunes enseignants recrutés par concours interne est un peu plus élevé. Pour s'y présenter, il faut en effet justifier de trois années de service public. Leur âge moyen, supérieur à 35 ans depuis 2011, évolue lentement depuis cette date. En 2018, il est de 38 ans.

Les néo-titulaires issus des concours externes sont plus jeunes, même parmi ceux qui ont exercé au cours des deux années précédant leur formation, car il n'y a pas de contraintes d'ancienneté. L'âge moyen de ces nouveaux enseignants lors de leur prise de fonction était de 29 ans en 2008. Il a progressé et s'établit à 34 ans en 2018.

En comparaison, les néo-titulaires lauréats d'un concours externe du second degré non présents dans les deux années avant leur formation sont plus jeunes et leur âge moyen a augmenté moins rapidement. De 27 ans en 2008, il est passé à 29 ans en 2018.

**De plus en plus de recrutements de personnes ayant déjà une expérience professionnelle hors de l'Éducation nationale**

Cette augmentation de l'âge moyen des néo-titulaires qui ne proviennent pas du vivier de contractuel est elle aussi liée à la diversification des profils : la part des personnes ayant déjà une expérience professionnelle, extérieure à l'enseignement, dans les secteurs public ou privé, ou ayant été sans emploi, augmente, particulièrement parmi les admis aux concours du 1<sup>er</sup> degré. Cette diversification est probablement liée à l'augmentation du nombre de postes ouverts à partir de 2013. La proportion de ces admis est ainsi passée dans le premier degré de 19 % en 2011 à 26 % en 2013. Depuis cette date et à l'exception de l'année 2015, où leur part a régressé (25 %), elle se situe autour de 28 % et la part des femmes est, à l'exception de l'année 2016, toujours inférieure à celle des hommes. Dans le second degré, la proportion de l'ensemble de ces personnes a augmenté plus modérément. Après une légère baisse en 2012 (- 0,5 points par rapport à 2011), elle progresse à nouveau en 2013 pour atteindre presque 17 % à la session 2017. En 2018, ils représentent 15 % des effectifs des admis. Comme dans

le premier degré, la part des femmes ayant ce profil est moins importante que celle des hommes. Cette part est également très variable selon le concours auquel les néo-titulaires ont été reçus. Elle est la plus forte pour les nouveaux enseignants issus des concours du CAPET et du CAPLP, préparant aux métiers de professeur de technologie et de professeurs de lycée professionnel. Pour ces deux concours, elle atteint son plus haut niveau en 2014 (respectivement 33 % et 29 %) et elle régresse depuis cette date, dans un contexte de diminution de l'offre de postes. En revanche, la proportion de personnes qui ont une expérience professionnelle extérieure à l'enseignement parmi les néo-titulaires admis au CAPES a progressé de 6 points entre 2012 et 2017, et de 4 points parmi les admis à l'agrégation entre 2014 et 2017 (voir « pour en savoir plus » - figures 8, 9 et 10). ■

**POUR EN SAVOIR PLUS**

Retrouver la Note d'information 20.17, ses figures et données complémentaires sur [education.gouv.fr/etudes-et-statistiques](http://education.gouv.fr/etudes-et-statistiques)